OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 La Havre

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 2 juillet 2015

Le 30 juin 2014, à l'Hôtel de Ville du Havre, Salle du Conseil Municipal, a eu lieu une Assemblée Générale Extraordinaire de l'ORMES.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Edouard PHILIPPE, ouvre la séance à 11h10

Etaient présents ou représentés :
Edouard PHILIPPE, Administrateur, CODAH
Didier SANSON, Administrateur, Caux Estuaire
Jacques DELLERIE, Administrateur, Caux Estuaire
François HAAS, Administrateur, CCIH
Monsieur Olivier CLAVAUD, Administrateur, CCIH
Vincent MALFERE, Administrateur, GPMH
Pascal REGHEM, Administrateur, Université du Havre
Jean-Marie DUBOS, Administrateur
Francis SELLIER, Maire de Rogerville
Denis MERVILLE, Maire de Sainneville-Sur-Seine, représenté par M. Robert LIOT
Patrick BUSSON, Maire de Saint-Laurent-de-Brèvedent
Gilbert LEMAITRE, Maire de Saint Vigor-d'Ymonville
Sylvain VASSE, Maire de Graimbouville, représenté par Monsieur Rémi PION
Pascal LEPRETTRE, Maire de Rolleville
Jean-Louis ROUSSELIN, Maire d'Octeville-sur-Mer représenté par Pierre LEVASSEUR
Bernard LECARPENTIER, Maire du Fontenay représenté par Monsieur JURADO
Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Maire de Sainte-Adresse
Dominique GRANCHER, Maire de Mannevillette
Daniel FIDELIN, Maire de Montivilliers, représenté Monsieur LARDANS
Maria-Dolores GAUTIER HURTADO, Maire de Saint-Martin-du-Manoir
Jean-Yves DURIEUX, TOTAL Raffinage Marketing, pouvoir à Monsieur Eric DUFOUR
Jean-Yves DURIEUX, TOTAL Petrochemicals, pouvoir à Monsieur Eric DUFOUR

Pouvoirs :
Jean-Paul LECOQ, Maire de Gonfreville-l'Orcher, pouvoir à Monsieur Christian CHICOT
Dimitri LEFEVRE, Université du Havre, pouvoir à Monsieur Pascal REGHEM
Jacques DELLERIE, Maire de Sandouville, pouvoir à Monsieur Jacques DELLERIE, Administrateur
Philippe AUGIER, pouvoir à Monsieur Jacques DELLERIE, Administrateur
Didier SANSON, Maire d'Etainhus, pouvoir à Monsieur SANSON, Administrateur
Edouard PHILIPPE, Maire du Havre, pouvoir à Monsieur Edouard PHILIPPE, Administrateur
Denis MERVILLE, Maire de Sainneville-sur-Seine, pouvoir à Monsieur Robert LIOT
Jean-Michel ARGENTIN, Maire d'Oudalle, pouvoir à Monsieur Gilbert LEMAITRE
Sylvain VASSE, Maire de Graimbouville, pouvoir à Monsieur Rémi PION

Nadine BOUTIGNY, Maire de Gommerville, pouvoir à Monsieur Didier SANSON, Administrateur
Jean-Louis ROUSSELIN, Maire d'Octeville-Sur-Mer, pouvoir à Monsieur Pierre LEVASSEUR
Bernard LECARPENTIER, Maire du Fontenay, pouvoir à Monsieur JURADO
François GUEGAN, Maire d'Harfleur, pouvoir à Madame Maria-Dolores GAUTIER HURTADO
Denis NAVARRE, pouvoir à Monsieur Dominique GRANCHER
Bruno OUTIL, pouvoir à Monsieur Jean-Marie DUBOS, Administrateur
Florent GOSSELIN, PPG COATINGS, pouvoir à Monsieur Edouard PHILIPPE, Administrateur
Bruno OUTIL, CIM, pouvoir à Monsieur Jean-Marie DUBOS, Administrateur
Jean-Marie DUBOS, AIRCELLE, pouvoir à Monsieur Jean-Marie DUBOS, Administrateur
Olivier CLAVAUD, CHEVRON-ORONITE, pouvoir à Monsieur Olivier CLAVAUD, Administrateur
Bruno PETAT, LBC-SOGESTROL, pouvoir à Monsieur Olivier CLAVAUD, Administrateur
Marc LE COZ, SHMPP, pouvoir à Monsieur François HAAS, Administrateur

Absents :

Agnès FIRMIN LE BODO, Administrateur, Ville du Havre
Philippe LANGLOIS, Maire de Saint-Gatien-des-Bois
Christian GRANCHER, Maire de Cauville
Bernard RIBET, Maire des Trois Pierres
André CHALARD, Maire d'Epretot
Michel RATS, Maire de La Cerlangue
André GUEROULT, Maire de Saint-Aubin-Routot
Bertrand GIRARDIN, Maire de Saint-Romain-de-Colbosc
Jocelyne GUYOMAR, Maire de Saint-Vincent-Cramesnil
Valérie HUON DEMARE, Maire de Saint-Gilles-de-la-Neuville
Olivier HAAS, Maire de la Remuée
Gilbert CONAN, Maire d'Epouville
Michel LAMARRE, Maire d'Honfleur
Dominique MOTTIER, Mairie de Gainneville
Michel Olivier MATHIEU, Maire de La Rivière-Saint-Sauveur
Daniel SOUDANT, Maire de Manéglise
Jean-Louis MAURICE, Maire de Fontaine-la-Mallet
Hervé GIBAULT, YARA France
Nicolas BIRE, LUBRIZOL,
Marc LEFEBVRE, ERAMET
Eric VAN KALMTHOUT, TOTAL FLUIDES
Lionel OLIVIER, EDF
Patrick FAGEOL, OMNOVA SOLUTIONS SAS
Damien LEBAIR, SIGALNOR,
Laurent GALLIEN, SEREP
Ludovic LEMAGUEROU, CARE
Patrick LE LIVEC, AIR LIQUIDE – SOGIF
Raphaël WIETZKE, SEDIBEX

Présents non votants :
Barbara FROGER, KPMG Entreprises
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Gilles PIERRE, CODAH
Pascal MALLET, CODAH
Olivier BOREL, CODAH
Jean-Sébastien CHABOCHE, CODAH
Delphine PAUL, ORMES

Ordre du jour

1. Modifications statutaires
2. Questions diverses - Clôture

1 Modifications statutaires

Le Président invite Monsieur Jean-Sébastien CHABOCHE à présenter les modifications statutaires.

M. CHABOCHE informe que les membres du Conseil d'Administration de l'ORMES ont été amenés à prononcer la perte de qualité de membre de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Ces pertes de qualité de membre demandent quelques ajustements statutaires que le conseil d'administration du 2 juillet 2015 a approuvés et qui doivent être adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Situation initiale du Conseil d'Administration :

1er collège (composé des Intercommunalités et des communes)	2nd collège (composé des acteurs industriels, portuaires et économiques)
2 représentants de la CODAH	2 représentants du GPMH
2 représentants de Caux Estuaire	1 représentant de la CCI du Havre
2 représentants de la Communauté de communes du Pays de Honfleur	2 représentants de la commission Risques de la CCI du Havre
1 représentant de la Ville du Havre	1 représentant de la CCI du Pays d'Auge
	1 représentant Industriel non SEVESO
Soit 7 représentants	Soit 7 représentants

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge a adressé un courrier informant l'ORMES qu'elle ne répondra pas à l'appel de cotisation pour l'année 2015 *(courrier du 17 avril 2015)* ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Honfleur *(courrier du 11 juin 2014)*.

Les conséquences de ces exclusions sont les suivantes :

1/ La **première conséquence** est le déséquilibre entre les 2 collèges qui composent le Conseil d'Administration de l'ORMES et par conséquent la modification de sa composition.

Situation actuelle :

1er collège (composé des Intercommunautés et des communes)	2nd collège (composé des acteurs industriels, portuaires et économiques)
2 représentants de la CODAH	2 représentants du GPMH
2 représentants de Caux Estuaire	1 représentant de la CCI du Havre
~~2 représentants de la Communauté de communes du Pays de Honfleur~~	2 représentants de la commission Risques de la CCI du Havre
1 représentant de la Ville du Havre	~~1 représentant de la CCI du Pays d'Auge~~
	1 représentant Industriel non SEVESO
Soit 5 représentants	Soit 6 représentants

Selon les statuts de l'association, la parité doit être respectée entre les 2 collèges.

2/ La **seconde conséquence** serait la modification des statuts et notamment l'article 6 – membres – catégories et définitions ainsi que l'article 14 – conseil d'administration – composition.
Dans l'article 6, alinéa a, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur sont nommées comme membre fondateur.
Dans l'article 14, il est inscrit que le conseil d'administration se compose d'un représentant pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge et de deux représentants pour la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.
Afin de maintenir l'équilibre des représentations par collège, il est déjà proposé de faire évoluer la CODAH et Caux Estuaire à 3 représentants chacun suite à la perte de qualité de membre de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur et de faire évoluer la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre à 2 représentants suite à la perte de qualité de membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Situation proposée

1er collège (composé des Intercommunautés et des communes)	2nd collège (composé des acteurs industriels, portuaires et économiques)
3 représentants de la CODAH	2 représentants du GPMH
3 représentants de Caux Estuaire	2 représentants de la CCI du Havre
1 représentant de la Ville du Havre	2 représentants de la commission Risques de la CCI du Havre
	1 représentant Industriel non SEVESO
Soit 7 représentants	Soit 7 représentants

Aucune observation n'étant formulée par l'assemblée générale extraordinaire, **le Président** soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 2 juillet 2015, après avoir pris connaissance des modifications statutaires approuve le retrait des tirets suivants à l'alinéa a de l'article 6, « membres – catégories et définitions » :

« - la Communauté de Communes du Pays de Honfleur,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge »
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine, dans sa séance du 2 juillet 2015, après avoir pris connaissance des modifications statutaires approuve le retrait des tirets suivants à l'article 14 « conseil d'administration - composition » :
« - la Communauté de Communes du Pays de Honfleur : deux représentants,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge » : un représentant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Afin de maintenir l'équilibre des représentations par collège, le conseil d'administration propose de faire évoluer la CODAH et CAUX ESTUAIRE à 3 représentants chacun.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de maintenir l'équilibre des représentations par collège, le conseil d'administration propose de faire évoluer la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre à 2 représentants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 Questions diverses – Clôture

Le Président demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question diverse n'étant formulée, il remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 10h40.

Le Président
Edouard PHILIPPE

Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT